



*Une énergie citoyenne pour l'Ardèche !*

## NOTRE CHARTE

L'objectif de la société est de permettre aux personnes physiques et morales qui le souhaitent, résidant en Ardèche et plus largement en Auvergne-Rhône-Alpes, de promouvoir et d'investir dans des moyens de production décentralisés d'énergies renouvelables.

Le mode de gouvernance de la société a pour but de privilégier l'aspect citoyen et collectif au détriment du montant du capital apporté.

Dans le respect du préambule de ses statuts et de son objet social, la société Aurance Energies S.A.S. a souhaité établir une charte dans le but de fixer le cadre des projets qu'elle entend mener afin de développer la production des énergies renouvelables.

## LES ENGAGEMENTS

Aurance Energies s'engage à :

- Une gouvernance claire et transparente,
- Une rémunération juste du capital, sans finalité spéculative,
- Une dynamique d'investissements dans de nouveaux projets citoyens.

## LES PROJETS

Aurance Energies recherchera :

- La réalisation de projets de production sur des bâtiments exemplaires en matière d'économies d'énergies et/ou de système de chauffage,
- La réalisation de projets sur des propriétés de personnes sensibles et actrices du développement soutenable,
- La pratique systématique du codéveloppement des projets avec les acteurs locaux,
- La valorisation des infrastructures existantes,
- L'intégration architecturale et paysagère privilégiée,
- Le choix de matériels au mieux français, au minimum européens, y compris les sous-ensembles,
- La prise en considération dans la sélection du matériel du coût énergétique de production et des conditions de recyclage,
- Le choix d'entreprises locales partageant les valeurs du développement soutenable, pour les études et la réalisation des projets,
- Le choix d'entreprises appliquant une politique sociale et une gouvernance respectueuse du personnel.